

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **mercredi 1^{er} octobre 2025** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Madame Louise Brais, conseillère
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Est absente :

Madame Diane Soucy, conseillère

Sont également présents :

Me Patrice de Repentigny, greffier
Monsieur Simon Lacoursière, directeur général par intérim et assistant-greffier
Madame Marie-Pier Leduc, directrice du Service des communications et activités de promotion

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025
- 1.5 Directeur général adjoint temporaire - Prolongation
- 1.6 Loisir et Sport Montérégie – Don pour la rencontre prédépart des Jeux du Québec – Région Rive-Sud

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Modification de la structure hiérarchique - Mise à jour de l'organigramme
- 2.2 Madame Anabelle Lachapelle - Approbation de la permanence au poste de coordonnatrice en ressources humaines
- 2.3 Monsieur Gabriel Lemay - Approbation de la permanence au poste de responsable des technologies de l'information
- 2.4 Monsieur Philippe Gaudet - Approbation de la permanence au poste directeur du Service de l'urbanisme

3. SERVICE DE L'URBANISME

- 3.1 Adoption - Règlement numéro V654-2025-31 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (grilles des usages et normes de la zone HAB.51)

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois de septembre 2025 - Dépôt
- 4.2 Chevalier de colomb, Conseil St-Rémi no 1822 - Dédommagement pour la mise à disposition du local lors d'un tournage cinématographique
- 4.3 Chevalier de colomb, Conseil St-Rémi no 1822 - Achat d'équipements - Autorisation
- 4.4 Affectation de surplus pour divers projets en immobilisations comme prévu au programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027
- 4.5 États comparatifs portant sur les revenus et les dépenses (Article 105.4 LCV) - Dépôt
- 4.6 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 910 000 \$ qui sera réalisé le 27 octobre 2025 (V701-2020-00 et V729-2024-00)
- 4.7 Contrat numéro AO-07-2024 - Réfection des infrastructures de diverses rues pour l'année 2024 - Libération de retenue

5. SERVICE DU GREFFE

- 5.1 Calendrier 2026 des séances du conseil municipal (Article 319 LCV) - Adoption
- 5.2 Membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels - Nomination et remplacement

6. SERVICE DES LOISIRS

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

12. CORRESPONDANCE

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2025-10-222

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

2025-10-223

1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2025

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), soit au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-224

1.5 DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT TEMPORAIRE - PROLONGATION

ATTENDU que, par sa résolution numéro 2025-08-179, le conseil municipal a nommé monsieur Philippe Gaudet, directeur du Service de l'urbanisme, à titre de directeur général adjoint temporaire, afin d'assurer la continuité des opérations administratives lors de l'absence du directeur général par intérim et assistant-greffier de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que monsieur Simon Lacoursière, directeur général par intérim et assistant-greffier, a repris ses fonctions le 16 septembre 2025 à la suite de son congé de paternité;

ATTENDU qu'il est opportun, afin d'assurer une transition harmonieuse et ordonnée lors du retour en poste de monsieur Lacoursière, de maintenir temporairement la nomination de monsieur Gaudet comme directeur général adjoint;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que, par dérogation à la résolution numéro 2025-08-179, la nomination de monsieur Philippe Gaudet à titre de directeur général adjoint temporaire soit maintenue de façon rétroactive au 16 septembre 2025 jusqu'au 3 octobre 2025 inclusivement;

que toutes les autres dispositions de la résolution numéro 2025-08-179 demeurent inchangées et continuent de s'appliquer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-225

1.6 LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – DON POUR LA RENCONTRE PRÉDÉPART DES JEUX DU QUÉBEC – RÉGION RIVE-SUD

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi souhaite promouvoir l'activité physique chez les jeunes, conformément à ses priorités en matière de santé et de bien-être;

ATTENDU que Loisir et Sport Montérégie a tenu la rencontre prédépart des Jeux du Québec – région de la Rive-Sud, le 20 juillet 2025, au Centre des loisirs et de la culture de Saint-Rémi;

ATTENDU que la Ville privilégie l'octroi d'un soutien financier plutôt que des gratuités d'usage d'espaces municipaux;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Ladouceur, directrice des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'accorder un don de 700 \$ à Loisir et Sport Montérégie, en remplacement de toute gratuité d'usage des salles pour la tenue de la rencontre prédépart du 20 juillet 2025 au Centre des loisirs et de la culture de Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2025-10-226

2.1 MODIFICATION DE LA STRUCTURE HIÉRARCHIQUE - MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME

ATTENDU que le poste de commis-loisirs relevait, jusqu'à maintenant, directement de la directrice des loisirs;

ATTENDU que le poste de coordonnateur des loisirs a été créé, entre autres, pour assurer la gestion de l'équipe de terrain;

ATTENDU que le coordonnateur des loisirs supervise actuellement les journaliers et assure le suivi opérationnel des activités du centre;

ATTENDU que le poste de commis-loisirs devrait relever directement du coordonnateur des loisirs, afin d'assurer une supervision cohérente de l'ensemble de l'équipe de terrain;

ATTENDU que la modification de la structure n'entraîne aucun coût supplémentaire, ni changement aux conditions de travail;

ATTENDU que cette démarche s'inscrit dans les meilleures pratiques de gestion municipale et vise à favoriser la clarté des rôles et l'amélioration continue des services à la population;

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur général par intérim et assistant greffier, de madame Julie Ladouceur, directrice des loisirs, et de madame Anabelle Lachapelle, coordonnatrice en ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le poste de commis-loisirs relève désormais directement du coordonnateur des loisirs;

que cet ajustement structurel entre en vigueur à compter du 2 octobre 2025;

que l'organigramme mis à jour soit publié et communiqué à l'ensemble du personnel du service des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-227

2.2 MADAME ANABELLE LACHAPELLE - APPROBATION DE LA PERMANENCE AU POSTE DE COORDONNATRICE EN RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU que la politique de travail du personnel cadre stipule qu'un cadre doit compléter une période d'essai de dix-huit (18) mois de services continus à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU que madame Anabelle Lachapelle a complété à la satisfaction de la Ville une période d'essai de dix-huit (18) mois de services continus dans ses fonctions;

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur général par intérim et assistant-greffier;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que la Ville approuve la permanence de madame Anabelle Lachapelle à titre de coordonnatrice en ressources humaines à compter du jeudi 2 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-228

2.3 MONSIEUR GABRIEL LEMAY - APPROBATION DE LA PERMANENCE AU POSTE DE RESPONSABLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

ATTENDU que la politique de travail du personnel cadre stipule qu'un cadre doit compléter une période d'essai de dix-huit (18) mois de services continus à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU que monsieur Gabriel Lemay a complété à la satisfaction de la Ville une période d'essai de dix-huit (18) mois de services continus dans ses fonctions;

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur général par intérim et assistant-greffier;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que la Ville approuve la permanence de monsieur Gabriel Lemay à titre de responsable des technologies de l'information rétroactivement au jeudi 18 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-229

2.4 MONSIEUR PHILIPPE GAUDET - APPROBATION DE LA PERMANENCE AU POSTE DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU que la politique de travail du personnel cadre stipule qu'un cadre doit compléter une période d'essai de dix-huit (18) mois de services continus à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU que monsieur Philippe Gaudet a complété à la satisfaction de la Ville une période d'essai de dix-huit (18) mois de services continus dans ses fonctions;

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur général par intérim et assistant-greffier;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que la Ville approuve la permanence de monsieur Philippe Gaudet à titre de directeur du Service de l'urbanisme rétroactivement au jeudi 11 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 SERVICE DE L'URBANISME

2025-10-230

3.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2025-31 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (GRILLES DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE HAB.51)

ATTENDU le dépôt et l'adoption du premier projet de règlement numéro V654-2025-31 lors de la séance ordinaire du 18 août 2025;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation tenue le 15 septembre 2025;

ATTENDU les explications de madame Marie-Dominique Fortin, conseillère, concernant le règlement numéro V654-2025-31, lors de ladite assemblée publique de consultation;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro V654-2025-31, lors de la séance du conseil tenue le 15 septembre 2025;

ATTENDU qu'un avis a été publié le 22 septembre 2025 concernant la possibilité de déposer une demande d'approbation référendaire entre le 22 et le 30 septembre 2025;

ATTENDU qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été signée par les personnes intéressées;

ATTENDU qu'en conséquence de ce qui précède, le second projet de règlement portant le numéro V654-2025-31 est réputé avoir été approuvé par les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'adopter le règlement numéro V654-2025-31 visant à modifier la grille des usages et des normes de la zone HAB.51 afin de réduire la marge arrière minimale de 20 m à 10 m, de porter le nombre maximal d'étages autorisés de 3 à 4 et de hausser la hauteur maximale permise de 13 m à 14,5 m, intitulé : règlement numéro V654-2025-31 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (grilles des usages et normes de la zone HAB.51).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 SERVICE DES FINANCES

2025-10-231

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025 - DÉPÔT

COMMENTAIRE

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois de septembre 2025 des comptes à payer au montant de 288 269,75 \$ et des chèques à ratifier au montant de 2 642 887,19 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Stéphanie Yelle
Directrice du Service des finances et trésorière

2025-10-232

4.2 CHEVALIER DE COLOMB, CONSEIL ST-RÉMI NO 1822 - DÉDOMMAGEMENT POUR LA MISE À DISPOSITION DU LOCAL LORS D'UN TOURNAGE CINÉMATOGRAPHIQUE

ATTENDU que l'organisme Chevaliers de Colomb, Conseil St-Rémi no 1822, loue actuellement un local à la Ville de Saint-Rémi, situé dans le Centre des loisirs et de la culture;

ATTENDU que, dans le cadre d'une entente avec le Service des loisirs, l'organisme a accepté, pour une deuxième fois, de mettre temporairement à disposition son local afin d'y accueillir une équipe de production cinématographique, en tant que salle d'appui pour leurs activités d'une durée de 12 jours, soit du 5 au 16 mai 2025;

ATTENDU que cette utilisation a eu pour effet de priver temporairement les Chevaliers de Colomb de l'usage de leur local;

ATTENDU qu'il est jugé opportun de dédommager l'organisme pour cet inconvénient;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Ladouceur, directrice des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le versement d'un dédommagement forfaitaire de 800 \$, à l'organisme Chevaliers de Colomb, Conseil St-Rémi no 1822, en compensation de la mise à disposition temporaire, pour 12 jours, de son local pour les besoins d'une production cinématographique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-233

4.3 CHEVALIER DE COLOMB, CONSEIL ST-RÉMI NO 1822 - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS - AUTORISATION

ATTENDU que l'organisme Chevaliers de Colomb, Conseil St-Rémi no 1822, est locataire d'un local appartenant à la Ville de Saint-Rémi et situé dans le Centre des loisirs et de la culture, en vertu d'un bail notarié arrivant à échéance le 30 septembre 2025;

ATTENDU que les équipements ci-après seront acquis par la Ville de Saint-Rémi pour un prix global de 4 725 \$, selon le détail suivant :

Item	Quantité	Prix unitaire	Montant total
Table 6 pieds	4	75,00 \$	300,00 \$
Table 8 pieds	15	100,00 \$	1 500,00 \$
Chaise	110	25,00 \$	2 750,00 \$
Chariot chaises	1	100,00 \$	100,00 \$
Support à manteau	1	50,00 \$	50,00 \$
Chariot en plastique	1	25,00 \$	25,00 \$
			4 725,00 \$

ATTENDU que l'organisme transmettra une facture détaillée (items, quantités, prix unitaires);

ATTENDU qu'à l'échéance du bail, le 30 septembre 2025, tout autre équipement ou accessoire laissé dans le local deviendra la propriété de la Ville de Saint-Rémi, à moins d'une entente d'achat écrite conclue avec la Ville;

ATTENDU la recommandation de Julie Ladouceur, directrice des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser l'achat des équipements de l'organisme Chevaliers de Colomb, Conseil St-Rémi no 1822, pour un montant total de 4 725 \$, selon le détail énuméré au préambule de la présente résolution;

de confirmer qu'à l'échéance du bail, le 30 septembre 2025, tout autre équipement ou accessoire laissé sur place deviendra la propriété de la Ville de Saint-Rémi, sauf entente écrite contraire entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-234

4.4 AFFECTATION DE SURPLUS POUR DIVERS PROJETS EN IMMOBILISATIONS COMME PRÉVU AU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

ATTENDU que le conseil municipal a adopté en décembre 2024 un programme triennal des immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027;

ATTENDU que des sommes nécessaires doivent être affectées pour la réalisation de divers projets;

ATTENDU la recommandation de madame Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser l'affectation des divers surplus pour le financement des projets suivants :

N° projet	Année du projet	Description	Surplus utilisé	Montant
24-05	2024	Éclairage solaire - Secteur des arbres	Surplus non affecté	6 146,63 \$
25-24	2025	Équipements informatiques 2025	Fonds de roulement ¹	25 000,00 \$
25-33	2025	Remplacement d'ameublements (caserne)	Surplus non affecté	6 031,53 \$
25-38	2025	Pellicules pour les fenêtres (caserne)	Surplus non affecté	5 039,40 \$
Total des affectations				42 217,56 \$

¹ Équipements informatiques 2025 (jusqu'à un montant maximum de 25 000 \$)
 Le montant sera remboursable en cinq (5) versements égaux à compter de l'année suivant l'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-235

4.5 ÉTATS COMPARATIFS PORTANT SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES (ARTICLE 105.4 LCV) - DÉPÔT

La directrice du Service des finances et trésorière, madame Stéphanie Yelle, dépose les états comparatifs, du 1^{er} janvier au 31 août 2025, ainsi que le sommaire des estimations au 31 décembre 2025, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

2025-10-236

4.6 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 5 910 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 27 OCTOBRE 2025 (V701-2020-00 ET V729-2024-00)

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Rémi souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 910 000 \$ qui sera réalisé le 27 octobre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts n°	Pour un montant de
V701-2020-00 et son amendement (Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et de nouvelles conduites d'adduction)	2 600 000 \$
V729-2024-00 (Augmentation de la capacité du poste de pompage principal)	3 310 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro V701-2020-00 et son amendement ainsi que V729-2024-00, la Ville de Saint-Rémi souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 octobre 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 avril et le 27 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises*;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD des Moissons-et-de-Roussillon
264, VOIE DE DESSERTE ROUTE 132
ST-CONSTANT, QC
J5A 2C9

8. que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Saint-Rémi, comme permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro V701-2020-00 et son amendement ainsi que V729-2024-00 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 27 octobre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-237

4.7 CONTRAT NUMÉRO AO-07-2024 - RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE DIVERSES RUES POUR L'ANNÉE 2024 - LIBÉRATION DE RETENUE

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 2024-05-141, octroyait le contrat numéro AO-07-2024 à l'entreprise Location d'Angelo Inc. pour un montant de 4 601 000,22 \$, taxes en sus, pour la réfection des infrastructures de diverses rues pour l'année 2024 (rues Sainte-Anne, Sainte-Famille, Saint-Luc, Saint-Jean ainsi qu'une partie du rang Saint-Paul);

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 2024-09-245 datée du 16 septembre 2024, approuvait la demande de modification à l'envergure numéro 1 du contrat numéro AO-07-2024 pour un montant de 51 764,32 \$, taxes en sus;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 2024-05-141 datée du 21 octobre 2024, approuvait la demande de modification à l'envergure numéro 2 du contrat numéro AO-07-2024 pour un montant de 301 012,12 \$, taxes en sus;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 2025-02-243 datée du 17 février 2025, approuvait la demande de modification à l'envergure numéro 3 du contrat numéro AO-07-2024 pour un montant de 362 793,92 \$, taxes en sus, et autorisait le paiement d'une partie de la retenue au montant de 217 167,68 \$ taxes en sus, représentant la retenue contractuelle de cinq pour cent (5 %) à la suite de l'acceptation provisoire partielle;

ATTENDU le décompte progressif numéro 6, daté du 14 août 2025, d'un montant de 16 562,37 \$, taxes en sus, relatif aux travaux exécutés dans le secteur de Saint-Famille (17 434,08 \$, taxes en sus), incluant la libération de la retenue contractuelle de cinq pour cent (5 %) à la suite de l'acceptation provisoire des travaux, soit un montant de 871,70 \$, taxes en sus;

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur général par intérim et assistant-greffier, et de madame Arafo Djama, ingénieure de la firme WSP Canada Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 6 de 16 562,37 \$, taxes en sus (facture numéro 13673), incluant le montant de la retenue contractuelle de cinq pour cent (5 %) à la suite de l'acceptation provisoire des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SERVICE DU GREFFE

2025-10-238

5.1 CALENDRIER 2026 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE 319 LCV) - ADOPTION

ATTENDU que l'article 319 de la *Loi sur les cités et Ville* (RLRQ, chapitre C-19) prévoit que le conseil municipal doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois et établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, lesquelles débiteront à 20 h :

Lundi, 19 janvier 2026	Lundi, 13 juillet 2026
Lundi, 16 février 2026	Lundi, 17 août 2026
Lundi, 16 mars 2026	Lundi, 21 septembre 2026
Lundi, 20 avril 2026	Lundi, 19 octobre 2026
Mardi, 19 mai 2026	Lundi, 16 novembre 2026
Lundi, 15 juin 2026	Lundi, 21 décembre 2026

qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le greffier, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et Villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-239

5.2 MEMBRES DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS - NOMINATION ET REMPLACEMENT

ATTENDU les résolutions numéro 22-09-0256 et 2024-10-264 relatives à la composition du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

ATTENDU la vacance d'un siège au sein du comité à la suite d'un mouvement de personnel;

ATTENDU qu'il y a lieu de définir la composition du comité par fonctions plutôt que nominativement, afin d'assurer la continuité des travaux malgré les mouvements de personnel;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que la composition du comité soit désormais la suivante, les personnes en poste y siégeant d'office:

- le greffier et responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;
- le directeur général;
- le coordonnateur en ressources humaines;
- le responsable des technologies de l'information.

que toute nomination nominative antérieure relative à la composition dudit comité soit remplacée par la présente désignation par fonctions, sans autre formalité;

que la présente résolution entre en vigueur dès son adoption et remplace toute disposition incompatible des résolutions 22-09-0256 et 2024-10-264.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 SERVICE DES LOISIRS

7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

2025-10-240

12 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

13 AFFAIRES NOUVELLES

14 INFORMATIONS AUX CITOYENS

Madame la mairesse informe les citoyens que la distribution de L'Écho est suspendue temporairement en raison de la grève de Postes Canada. Toutefois, il demeure accessible sur saint-remi.ca, à la mairie, à la bibliothèque ainsi qu'au Centre des loisirs et de la culture;

Elle informe les citoyens qu'il est possible de se procurer du compost à l'écocentre de Saint-Rémi;

Elle informe les citoyens du nouvel horaire de l'écocentre, qui sera ouvert les mercredis de 10 h à 18 h et les samedis de 9 h à 16 h;

La mairesse rappelle que la date limite pour le paiement du quatrième versement des taxes municipales est fixée au 2 octobre;

Madame la mairesse mentionne qu'une conférence intitulée *Réalité virtuelle* aura lieu le jeudi 2 octobre à 19 h à la bibliothèque municipale et précise que l'inscription est obligatoire;

Elle annonce que le spectacle de Noël aura lieu le 5 décembre à 20 h à l'église de Saint-Rémi. L'événement mettra en vedette la chanteuse Mélissa Bédard, et les billets seront en vente dès le vendredi 6 octobre sur saint-remi.ca;

Madame Gagnon-Breton souligne que les citoyens ont jusqu'au 10 mai pour s'inscrire afin de bénéficier du service de collecte de branches;

Elle encourage les citoyens à participer au concours de photos visant à illustrer le calendrier 2026 de la Ville de Saint-Rémi, lequel comprend un tirage permettant de gagner une carte-cadeau de 50 \$ chez un commerçant local;

Elle invite les citoyens à profiter de la journée de déchetage gratuite qui aura lieu au garage municipal le samedi 18 octobre 2025, de 9 h à 12 h;

Elle souligne qu'à l'occasion de la Semaine de la prévention des incendies, une journée portes ouvertes se tiendra à la caserne de pompiers, située au 15, rue Bourdeau, le samedi 18 octobre 2025, de 10 h à 16 h;

Madame la mairesse informe que, dans le cadre des festivités de l'Halloween, deux représentations de la pièce de théâtre intitulée *Liliboo, la sorcière aux doigts de fée* seront présentées le samedi 25 octobre au Centre des loisirs et de la culture, soit à 9 h 30 et à 11 h. De plus, un atelier de maquillage est prévu dès 9 h 15;

Elle ajoute que, le vendredi 31 octobre à compter de 16 h, d'autres activités sont prévues pour célébrer l'Halloween :

- une distribution de bonbons aura lieu au parc Jean-Paul-Ferdais, grâce à la collaboration de la Ville et du Club Optimiste;
- le Service de sécurité incendie sera présent au parc Les Jardins pour offrir des bonbons aux enfants;

et précise que l'équipe des travaux publics patrouillera dans les rues afin d'assurer la sécurité lors de l'événement;

Elle rappelle qu'il est important de voter lors des élections municipales : le vote par anticipation aura lieu le dimanche 26 octobre de 12 h à 20 h, et le jour du scrutin se tiendra le dimanche 2 novembre de 10 h à 20 h, au Centre des loisirs et de la culture;

Elle annonce l'événement *Électeur en herbe* qui se déroulera du 28 octobre au 1^{er} novembre à la bibliothèque, permettant aux jeunes de moins de 18 ans de vivre l'expérience du scrutin en votant pour les candidats(es) de Saint-Rémi;

Madame Gagnon-Breton rappelle qu'une collecte de feuilles mortes, effectuée porte à porte, aura lieu le samedi 8 novembre dès 7 h;

Elle mentionne que le samedi 15 novembre, deux séances de l'Heure du conte se tiendront à la bibliothèque, à 10 h 15 et à 11 h. L'inscription à la bibliothèque est requise pour y participer;

Elle mentionne que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 17 novembre;

En conclusion, madame la mairesse remercie monsieur Jean-François Daoust, qui a annoncé qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections et qui aura occupé le poste de conseiller du district numéro 1 depuis 2013.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

2025-10-241

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

Me Patrice de Repentigny, greffier

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2025
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 3 octobre 2025.

Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La directrice des finances et trésorière certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 3 octobre 2025.

Madame Stéphanie Yelle, directrice des finances et trésorière